



à rappeler dans toute correspondance

DOSSIER : N° DP0330222600039

Déposé le : 28/07/2026

Demandeur : Monsieur BRESSON Ludovic

**Sur un terrain sis à : 4 Chemin de Semonlon
33480 AVENSAN**

**Nature du projet : Installation de panneaux
photovoltaïques**

Référence cadastrale : A-1291

Monsieur BRESSON Ludovic

4 Chemin de Semonlon

33480 AVENSAN

**OBJET : CERTIFICAT DE DECISION DE NON OPPOSITION A UNE
DECLARATION PREALABLE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Le Maire de la commune de AVENSAN certifie qu'il ne s'est pas opposé à la Déclaration Préalable de Monsieur BRESSON Ludovic enregistrée sous le numéro DP0330222600039 pour le projet ci-dessus référencé depuis le 28/08/2026.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

A Avensan le 31 août 2026
Le Maire,
Laurent PASCUAL



**Article R.424-5 du Code de l'Urbanisme : L'avis de dépôt de la demande a été affiché en mairie
le : 03/08/2026**

**Article R.423-6 du Code de l'Urbanisme : L'avis de dépôt de la demande a été publié par voie
électronique sur le site internet de la ville le : 01/09/2026**

INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

-DROITS DES TIERS : L'autorisation de réaliser des travaux est toujours acquise sans préjudice du droit des tiers (notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.

